

Conseil de Service du 27 Janvier 2015
Compte rendu

Présents : H. Baudot, F. Bourgeois, S. Chay, P. Doumas, A. Drain, X. Dumont, C. Fizames, J. Garcia, A. Gojon, S. Mari, C. Maurel, P. Nacry, M. Nieves-Cordones, O. Rodrigues, F. Sanchez, V. Santoni, W. Szponarski, P. Tillard, S. Zimmerman.

Excusés : C. Abauzit, H. Afonso

Début de la réunion 9h35

Point à l'ordre du jour:

Examen de la candidature de Benjamin Péret (CR1 CNRS) à sa mobilité vers BPMP en vue de la création d'une nouvelle équipe

Rappel du calendrier

La demande de mutation doit remonter à la délégation du CNRS avant le 4 février 2015 car la convention entre le CNRS et l'UE doit être signée avant la fin du mois de mars, mais pour cela le CNRS doit connaître la délégation de rattachement (Montpellier pour BPMP ou Marseille pour le LBDP à Cadarache).

L'arrivée sur Montpellier serait envisagée durant l'été

La date officielle de démarrage du projet serait le 1er Septembre 2015

Questions:

1) Quels seraient les moyens humains de la future équipe?

- Benjamin Péret sera le seul permanent de l'équipe.

- Il est prévu le recrutement en CDD de

* 1 Technicien sur 4,5 ans pour assurer le suivi des cultures

* 3 post docs d'une durée de 3 ans (1 en début de première année, puis 1 en début de 2^{ème} année et un en début de 3^{ème} année

* 1 bio informaticien sur 2 ans à partir du milieu de la deuxième année

L'équipe compterait donc 5 à 6 personnes en 2016

Il est à noter que les expériences initiales (mutagenèse et amplification des lignées) seront sous-traitées à une entreprise extérieure.

2) Pourquoi les critères édictés pour la création d'une nouvelle équipe en interne ne sont pas respectés?

La règle applicable à l'émergence d'équipe en interne (2 ETPT voir compte-rendu du Conseil de Service du 29 novembre 2012) ne s'applique pas dans le cas d'une candidature portée par un projet ERC ou une ATIPE CNRS. L'obtention de ce type de financement entraîne de facto la reconnaissance de l'indépendance de l'équipe travaillant sur le projet, si le(a) responsable du projet le souhaite (voir <http://erc.europa.eu/starting-grants/french> pour les ERC)

3) Quelle est la position du Conseil des chefs d'équipe qui s'est prononcé sur la demande le 26/01/2105

Le Conseil des chefs d'équipe est favorable à cette candidature à une grande majorité de ses membres.

4) Est ce que les espaces de culture sont suffisants pour accueillir cette nouvelle équipe ?

La bourse ERC contient une enveloppe spécifiquement dédiée à la construction de chambres de culture.

L'enveloppe initiale prévoyait la construction de 5 chambres de cultures. Compte tenu de l'espace en serre dont dispose BPMP, la production de graines sera réalisée en serre. Dans ces conditions, seules 3 chambres seraient nécessaires. Leur utilisation sera exclusivement réservée au projet de recherche pendant la durée du contrat ERC.

Deux options sont à l'étude :

Option 1 : Construction des 3 chambres au RdC à la place actuellement occupée par les phytotrons et la chambre de stockage de graines. Les phytotrons pourraient être déplacés dans la pièce actuellement occupée par les hottes à flux laminaire, et les hottes pourraient être déplacées dans la salle de préparation de milieux du RdC.

Option 2 : Construction des 3 chambres au sous-sol de BPMP

Les 2 solutions sont actuellement à l'étude par le service Patrimoine et Architecture du centre mais la solution 1 serait privilégiée pour des raisons de coût, de délais de construction (les chambres devraient être construites dans les 8 mois suivant le début du projet), de simplification de manipulation et pour limiter le travail isolé.

5) Quelle est la position du collège ITA?

Les consultations du collège ITA montrent que l'accueil de cette équipe, perçue comme jeune et dynamique, est un atout pour BPMP.

6) Quelle est la répartition des locaux envisagée?

BPMP se compose de 9 modules « équipe » contenant un petit labo central connecté à 2 grands labos flanqués de 2 petits labos.

Il est considéré qu'un demi-module convient parfaitement pour une équipe de 6 à 7 personnes.

Compte tenu des évolutions prévues à court terme pour BPMP, il est envisagé que la plateforme de protéomique s'installe dans les locaux anciennement occupés par l'équipe SIG (sous réserve de contraintes techniques non anticipées), la future équipe « Intégration » irait au 2eme étage dans les locaux récemment libérés par Jean-Claude Davidian et l'équipe « Ubistress ». L'équipe portée par B. Péret pourrait alors s'installer au premier étage dans les locaux libérés par « Intégration ».

Toutefois, une large réflexion doit être engagée pour remettre à plat l'occupation des locaux dans BPMP afin que les locaux soient occupés au mieux.

6) Quelles sont les motivations de B. Péret pour quitter Cadarache et rejoindre BPMP ?

Les motivations sont essentiellement scientifiques, dans la mesure où Benjamin Péret a identifié BPMP comme un environnement favorable, à la fois pour la réalisation de son projet ERC et pour le développement de son projet d'équipe à long terme. Ceci n'est pas lié à la qualité scientifique de l'équipe des collègues de Cadarache, mais plutôt à un manque de visibilité sur la stratégie de son UMR actuelle, et sur les projets à long terme du CEA dans le domaine de la Biologie Végétale.

Par ailleurs l'environnement montpelliérain offre d'intéressantes opportunités compte tenu de la richesse de la communauté scientifique locale, notamment celle travaillant sur le système racinaire.

Une attention particulière a été portée au fait que les collègues de Cadarache soient parfaitement informés du projet de Benjamin à BPMP. Il n'y a pas de compétition ou de conflit avec ces collègues, et les projets développés par la future équipe de B. Péret sur Arabidopsis ne devront porter que sur des aspects qui n'interfèrent pas avec les priorités de Cadarache, qui n'entrent pas en compétition avec des projets déjà engagés à BPMP.

Vote:

Question posée :

Est-ce que le Conseil de Service donne un avis favorable à la candidature de Benjamin Péret pour la création d'une équipe à BPMP?

Question préliminaire :

Est ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ?

Réponse : Non à l'unanimité

Le vote a donc eu lieu à main levée et le Conseil de Service a répondu oui à la question, à l'unanimité.

Questions diverses :

1) Répartition des ITA dans les équipes

Il existe d'importantes disparités de nombre d'ITA affectés aux équipes. Suite aux discussions en interne, le collège ITA questionne le DU sur cet état de fait. Le DU reconnaît et déplore ces disparités et souligne que les demandes de postes adressées aux tutelles et les propositions de mobilité faites aux agents visent à les réduire, conformément aux priorités définies dans le rapport AERES de 2013. Toutefois, il souligne qu'il n'a pas imposé d'affectation non souhaitée, même s'il se réserve le droit de refuser des changements d'affectation exprimés par les agents.

2) Mise en place du nouveau Conseil de Service

Les statuts imposent la mise en place d'un nouveau Conseil de Service dans les 3 mois suivant le démarrage du nouveau contrat d'UMR. En conséquence un appel à candidature sera lancé début février (après l'arrivée de la nouvelle administratrice, Perrine Rudinger) et les élections auront lieu fin février ou début mars.

3) Déménagement/départ de Jean Baptiste Thibaud de BPMP

La demande de Jean Baptiste Thibaud de rejoindre l'Unité IGMM, appartenant à un autre institut du CNRS, a été acceptée par l'INSB et la notification officielle devrait intervenir très prochainement.

Jean Baptiste a déjà rejoint son nouveau labo. Toutefois, il a un certain nombre de manips en cours en collaboration avec l'équipe « Canaux ». Dès que son affectation sera officielle, un statut de chercheur « invité » lui sera proposé afin qu'il puisse poursuivre sa collaboration dans des conditions optimales.

4) Rappel des critères de constitution de nouvelles équipes au sein de l'unité.

Le DU rappelle les critères de constitution d'une nouvelle équipe en interne, tels qu'ils avaient été approuvés par le Conseil des chefs d'équipe et le Conseil de Service (du 29 novembre 2012). Il rappelle également ses prises de position en la matière, exprimées lors de sa candidature à la Direction de l'Unité fin 2012. Ces critères sont toujours valides, et constituent la grille d'analyse du Conseil des chefs d'équipe pour l'examen des candidatures en cours (et futures). Il précise que la grande majorité de ces critères s'appliquent également pour examiner des candidatures externes (à l'exception de l'effectif minimum d'agents permanents). Il rappelle à nouveau que ces critères ne s'appliquent pas aux chercheurs(ses) ayant obtenu des financements qui sont explicitement associés à une prise d'indépendance scientifique de ces chercheurs(ses), qu'ils soient déjà dans l'Unité, ou venant d'autres Unités.

Fin de séance 11H05